

COMMUNE DE MANZAT

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

ET DE LA CUISINE

Entre,

La commune de Manzat représentée par son Maire, Monsieur Alain ESCURE, en application des délibérations du Conseil Municipal du

Et,

M

Demeurant

Agissant en qualité de

Téléphone

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la Salle qui a été remis au demandeur, la Commune de Manzat met à disposition de l'utilisateur la Salle des Fêtes, la cuisine et la buvette (barrer la mention inutile).

Article 2

La mise à disposition de la Salle des Fêtes est consentie pour l'organisation de....., le.....

Cette manifestation regroupera..... personnes.

L'utilisateur se porte garant afin que le nombre de personnes indiquées ci-dessus, ne soit en aucun cas dépassé.

Article 3

La salle des fêtes est mise à disposition moyennant le versement d'une redevance de :

.....€, pour.....

La totalité de ces sommes fixées par délibérations du Conseil Municipal seront réglées auprès du Receveur Municipal (Trésor Public) après réception par l'utilisateur du titre exécutoire émis par la commune.

Article 4

Dès l'entrée dans la salle, l'utilisateur assurera la responsabilité des locaux, en particulier il veillera, lors du départ, à la fermeture de toutes les issues, au respect de la tranquillité des riverains.

L'utilisateur fournira *une photocopie de son contrat d'assurance* responsabilité civile lors de la remise des clés et fera son affaire de la garantie des risques précisés dans le règlement d'utilisation.

Article 5

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et de ses annexes ainsi que de la fiche technique de la Salle des Fêtes dont il accepte les clauses.

Un exemplaire de ce règlement et de cette fiche seront signés et annexés à la présente convention.

Fait à Manzat, le

(Nom de l'utilisateur)

Le Maire,
Alain ESCURE